



**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU 20 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 novembre à 18 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le 13 novembre 2025 s'est assemblé à la Maison de l'Enfance, siège social du Syndicat, en présence de la Présidente, Corinne HOUZIAUX.

Étaient présents : Corinne HOUZIAUX - Karine KAUFFMANN - Arthur ROUYER - Eric LAURENT

Les membres présents (4) forment la majorité des membres du comité en exercice, lesquels sont au nombre de 4.

Le quorum est atteint.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Comité Syndical ;

Sur proposition et présentation du rapport par Mme HOUZIAUX, Présidente du SIVM ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptables M57 ;

VU la délibération du Comité Syndical du 13 mars 2025, adoptant le Budget Primitif du Syndicat Intercommunal Villennes-Médan (SIVM) ;

CONSIDERANT la nécessité, au regard de l'exécution du budget de l'exercice 2025, de procéder à quelques réajustements de crédits en section de fonctionnement :

- En fonctionnement
 - Dépenses, sur les chapitres 011 et 012,
 - Recettes, sur les chapitres 70 et 74.

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

- **DE MODIFIER** le budget du SIVM ainsi qu'il suit :

Dépenses

Accusé de réception en préfecture	078-247800576-20251127-DCS018-2025-AR	60623	331	CLSH	Alimentation	600,00
Date de télétransmission	27/11/2025	60628	331	CLSH	Autres fournitures non stockées	500,00
Date de réception préfecture	27/11/2025	338		CLADOEXTRA		600,00
		60631	331	CLSH	Fournitures d'entretien	500,00
		60632	331	CLSH	Fournitures de petit équipement	300,00
		6064	331	CLSH	Fournitures administratives	500,00
		338		CLADOEXTRA		200,00
		6184	331	CLSH	Versements à des organismes de formation	2 100,00
		6188	338	CLADOEXTRA	Autres frais divers - sorties	800,00
		Total chapitre 011				6 100,00
		6218	331	PERICLSH	Autre personnel extérieur	2 500,00
		64131	331	PERICLSH	Rémunérations	2 000,00
		6455	020	SIVM	Cotisations pour assurance du personnel	14 000,00
		6456	020	SIVM	Versement au FNC du sup. familial	500,00
		Total chapitre 012				19 000,00
		TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				25 100,00
 <u>Recettes</u>						
		7067	331	CLSH	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	6 200,00
		Total chapitre 70				6 200,00
		747888	331	CLSH	Autres - Subventions CAFY	17 600,00
			338	CLADOEXTRA		1 300,00
		Total chapitre 74				18 900,00
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT				25 100,00

Pour extrait conforme.

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. La Présidente du SIVM atteste que le présent document a été publié le 27 novembre 2025 et transmis à la Préfecture le 27 novembre 2025 et qu'il est donc exécutoire.



Fait à VILLENNES-SUR-SEINE
Le 21 novembre 2025

La Présidente du SIVM,
Corinne HOUZIAUX

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.